

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS PAR X-TRADE BROKERS DOM MAKLESKI S.A.

05 01 2021

Informations sur les règles générales de gestion des conflits d'intérêts

X-Trade Brokers Dom Maklerski S.A. (« XTB ») exerce une activité de courtage de manière fiable et professionnelle, et conformément aux principes de l'honnêteté commerciale. Nous sommes guidés par le meilleur intérêt du Client. Toutefois, nous sommes conscients du conflit d'intérêt entre nous et le Client. Ce conflit survient dans le cadre de la fourniture du service de négociation consistant en l'acquisition et la cession d'instruments financiers pour le propre compte du Client. L'essence du conflit est que nous sommes systématiquement la contrepartie de la transaction sur les CFD conclue par le Client, et que nous fournissons des recommandations sur des Instruments financiers inclus dans notre offre. Par conséquent, nous avons mis en place un règlement interne – Politique de gestion des conflits d'intérêts au sein de X-Trade Brokers « **Politique** ». Cette dernière pose les principes et méthodes de gestion et de prévention des conflits d'intérêts au sein de X-Trade Brokers Dom Maklerski S.A. Les principes clés de la Politique sont présentés ci-dessous.

1. Afin de lutter contre un conflit d'intérêt, le Département Trading est séparé des départements qui collaborent directement avec les Clients, à savoir, les Départements Vente (*Sales*) et le Service Client - *Customer Support* (Principe dit de la "muraille de Chine"). Ces départements disposent ainsi d'une pleine autonomie pour proposer les produits financiers inclus dans notre offre aux Clients et d'évaluer si un produit donné est approprié à Client donné. La séparation mentionnée ci-dessus vise à garantir que la sélection de l'Instruments Financiers qui est proposé à un Client donnée n'est en aucune façon lié à la position ouverte que nous détenons au même moment. Le Département Trading n'entretient également aucun contact direct avec nos Clients. De plus, le département des Analystes de Marchés qui prépare des analyses de marchés n'a pas la moindre information concernant la situation financière de nos Clients ainsi que des positions détenues par XTB sur les instruments financiers proposés ;
2. Les systèmes d'intéressement des employés du Département Ventes (*Sales*), du Département Analyse (*Research*), du Département Service Clients (*Customer Support*) ainsi que du Département Trading sont élaborés de manière à garantir que ces employés ne soient pas intéressés au résultat du portefeuille d'Instruments Financiers détenus pour son compte propre par X-Trade Brokers, créé pour les besoins de la réalisation de Transactions avec nos Clients.
3. Le programme d'incitation pour les salariés qui élaborent les recommandations d'investissement est conçu pour éviter sa corrélation exclusive avec une activité d'investissement accrue (critères quantitatifs). Il est nécessaire d'atteindre une valeur d'au moins 70% des critères qualitatifs pour activer l'évaluation des critères quantitatifs ;
4. Les départements qui sont en contact direct avec les Clients et ceux impliqués dans le conflit d'intérêt entre nous et les Clients ne dépendent les uns des autres en ce qui concerne leurs compétences respectives ;
5. Les employés du Département Trading ne sont pas autorisés à commenter publiquement la situation actuelle du marché. Ils ne leur sont pas non plus permis de participer à l'élaboration des rapports et commentaires de marché que nous rendons public ;
6. Les employés du Département Trading n'ont jamais la connaissance des intentions d'un Client concernant le sens d'une Transaction. Les employés du Département Trading sont tenus, dans toute situation, de présenter aux Clients, un prix d'achat et de vente d'un Instrument Financier donné, en tenant compte d'un écart (*spread*) déterminé conformément aux Tables de Conditions et le règlement

XTB France
32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris

+33 01 53 89 60 30

commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

portant sur la prestation de services d'exécution. Le Client, peut utiliser ces informations à sa propre discrétion, pour ouvrir une nouvelle position ou clôturer une ancienne position.

7. Nos employés sont dans l'interdiction d'accepter des Clients, Clients potentiels ou de tiers tous cadeaux sous forme d'avantages en espèces ou d'avantages en nature.
L'acceptation de cadeaux de faible valeur ou de courtoisie couramment acceptables n'est pas considérée comme entrant dans le champ de l'interdiction mentionnée au paragraphe précédent. Un tel cadeau doit toutefois être conforme à la Politique de gestion des conflits d'intérêts de X-Trade Brokers. Un cadeau de faible valeur ou de courtoisie doit être entendu comme un avantage en nature dont la valeur est inférieure à 160 euros ou son équivalent dans une autre devise.

Nous mettons, des informations détaillées sur les principes et les méthodes de gestion de notre procédure en cas de conflit d'intérêt, à la disposition des Clients qui souhaitent obtenir ces informations, à leur demande, par le biais du site Internet de XTb ou sur un support de données durable.

Nous actualisons la politique de gestion des conflits d'intérêts conformément aux exigences.

XTB France
32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris

+33 01 53 89 60 30

commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.